

PROCES VERBAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE  
ANTI-TERRORISTE

n° 144/h6

AFFAIRE :

C/ ... X

Assassinat en relation avec  
une entreprise terroriste

OBJET

Déposition du lieutenant-colonel  
Grégoire de SAINT QUENTIN.

L'an deux mille  
Le huit juin à neuf heures

NOUS, **Pierre PAYEBIEN** commandant de Police  
à la division nationale anti-terroriste de la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, -----  
--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée  
le 29 septembre 1999 par madame Laurence LE VERT, Premier juge  
d'instruction au Tribunal de Grande Instance de PARIS substituant  
monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-président chargé de  
l'instruction, empêché, -----  
--- relative à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en  
relation avec une entreprise terroriste, -----  
--- Nous trouvant au siège du Service, -----  
--- Avis préalablement donné à monsieur le magistrat instructeur, -----  
--- Vu notre demande adressée à monsieur le Ministre de la Défense, -----  
--- Avons mandé et constatons que se présente monsieur **Grégoire de  
SAINT QUENTIN**, qui connaissance prise de notre délégation judiciaire et  
serment prêté dans les formes de droit dépose comme suit: -----  
--- Je me nomme **Grégoire de SAINT QUENTIN**, je suis né le 26 avril 1961  
à PARIS. Pour les nécessités de cette déposition, j'élis domicile au  
ministère de la défense. -----  
--- Je suis lieutenant-colonel des troupes de marine . -----  
---S.I.: " J'ai effectivement été entendu par la mission d'information de la  
commission de la Défense Nationale et des forces armées et de la  
commission des Affaires Etrangères, sur les opérations militaires menées  
par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994. -----  
---" Mon audition devant cette commission d'enquête parlementaire s'est  
déroulée le 26 mai 1998 en ma qualité d'assistant militaire technique à la  
mission militaire de coopération au Rwanda, poste que j'ai occupé du 11  
août 1992 au 12 avril 1994. -----  
--- Question: De quel ministère de tutelle dépendiez vous à cette époque et  
qui était votre supérieur hiérarchique au sein de la mission militaire de  
coopération à KIGALI ? -----  
--- Réponse: Je dépendais du ministère de la coopération et mon supérieur  
hiérarchique était le lieutenant-colonel MAURIN, également des troupes de  
marine. -----  
--- Question: Quelles étaient vos fonctions au sein de la mission militaire de  
coopération ? -----  
--- Réponse: J'étais responsable de l'entraînement au parachutisme du  
bataillon parachutiste de l'armée rwandaise. -----  
--- Question: Durant votre présence au sein de la mission militaire de  
coopération au Rwanda, avez vous été amené à connaître des conflits  
armés qui ont opposé les "**Forces Armées Rwandaises**" (**F.A.R.**) à celles  
du "**Front Patriotique Rwandais**" (**F.P.R.**) ? -----  
--- Réponse: Oui, durant mon séjour il y a eu des combats entre les troupes  
du "**F.P.R.**" et des "**F.A.R.**" dans le nord du pays, par contre je n'y ai pas  
participé physiquement. -----



*Payebien*

*[Signature]*

--- Question: Au travers de ce conflit avez vous eu connaissance de la présence au sein des troupes du "F.P.R." de militaires d'origine étrangère à ceux qui auraient dû constituer normalement cette armée composée de rwandais voulant renverser le régime en place du président **Juvénal HABYARIMANA** ? -----

--- Réponse: Oui, j'ai été amené à apprendre que les troupes du "F.P.R." avaient parmi ses rangs des militaires d'origine ougandaise ou voire burundaise, car le recrutement se faisait sur la base d'une origine ethnique.-

--- Question: Lors des offensives armées menées par le "F.P.R.", durant votre affectation à KIGALI, avez vous eu connaissance que des moyens aériens des "Forces Armées Rwandaises" aient été abattus, si oui pouvez vous citer des exemples ? -----

--- Réponse: n'ayant pas vécu d'accrochage entre les troupes du "F.P.R." et celles des "F.A.R.", je n'ai pas d'exemple à vous donner. cependant, de ma par mes fonctions, nous déplaçant souvent à bord d'un nord atlas de l'armée rwandaise, il nous avait été rappelé que précédemment des avions avaient été abattus à l'aide de missiles, dont je ne peux préciser le type.-----

--- Question: Si l'on en croit le témoignage du colonel **Sébastien NTAHOBARI**, Attaché de Défense à l'ambassade du Rwanda à PARIS, lors d'opérations de ratissage dans le parc de l'Akagera, les troupes rwandaises auraient récupéré plus de 7 corps de missiles de type SA. -----

--- Ces débris de missiles, avec d'autres matériels et armement récupérés sur les troupes du "F.P.R." auraient été exposés dans une salle de l'Ecole Supérieure Militaire à KIGALI, avez vous eu l'occasion de voir ceux-ci ? si oui, des clichés photographiques ont-ils été pris ? -----

--- Réponse: Non, j'ignorais que ce type d'exposition avait existé, en outre, je ne me suis jamais rendu à l'Ecole Supérieure Militaire de KIGALI.-----

--- Question: De par vos fonctions au Rwanda, saviez vous d'où les troupes du "F.P.R." se procuraient leur armement? -----

--- Réponse: S'agissant d'une guérilla, les militaires du "F.P.R." partaient de leur base en Ouganda et tout naturellement c'est par ce pays que devait transiter leur approvisionnement.-----

--- Question: Le fait que les troupes du "F.P.R." aient possédé des missiles anti-aériens a-t-il suscité de la part de la mission militaire de coopération la recherche d'informations à ce sujet en relation avec nos services de renseignements militaires et plus particulièrement sur le pays ayant pu leur fournir ce type de missiles ou entraîner ses membres à leur utilisation ? -----

--- Réponse: Non, à ma connaissance, la mission d'assistance militaire n'avait pas connaissance de ce genre de recherches.-----

--- Question: Savez-vous si les services de renseignements de l'armée rwandaise possédaient des stations d'écoute au Rwanda et si la Direction du Renseignement Militaire (D.R.M.) ou la Direction Générale pour la Sécurité Extérieure (D.G.S.E.), surveillaient elles-mêmes cette région des grands lacs, en raison des conflits qui s'y produisaient ?-----

--- Réponse: Oui, les "F.A.R." possédaient ce genre d'installation et je crois que la "D.R.M." également pratiquait cette mission., mais je n'ai jamais eu l'occasion de vérifier ce fait.-----

--- Question: Les membres de l'équipage français du "Falcon 50" tués dans cet attentat étaient-ils déjà au service du président **Juvénal HABYARIMANA** lors de votre affectation à la mission militaire de coopération ?-----

--- Réponse: Oui, je connaissais ceux-ci qui avaient un contrat civil au sein de la coopération.-----



ack & a / -

*[Handwritten signature]*

--- Question: Avez vous connu le capitaine **Bruno DUCOIN**, si oui quelles étaient ses fonctions? -----

--- Réponse: Oui, j'ai connu celui-ci. Il était capitaine de l'armée de l'air, avec un statut de coopérant et était conseiller des pilotes de l'armée de l'air rwandaise. Je crois qu'il a quitté le Rwanda en 1993.-----

--- Question: Selon votre témoignage devant la commission d'enquête vous étiez à KIGALI le 6 avril 1994 et plus particulièrement à Kanombé, pouvez vous relater les événements tels que vous en avez le souvenir et nous dire quelles mesures vous avez prises ? -----

--- Réponse: Ce soir du 6 avril 1994, je me trouvais à mon domicile dans l'enceinte du camp de Kanombé, qui se situe à environ 500 mètres de la résidence privée du président **HABYARIMANA** et à environ 4 kilomètres de l'aéroport.-----

--- Donc, vers 20heures 30, j'ai nettement entendu deux départs de coup , que je peux assimiler à un départ de lance-roquette. Ces deux coups de départ sont très rapprochés l'un de l'autre, mais pas simultanés.-----

--- Ensuite très rapidement j'ai entendu une explosion plus importante. Je me suis rendu immédiatement à une fenêtre et j'ai vu une boule de feu dans le ciel en direction de l'est.-----

--- J'ai pensé immédiatement à une attaque du camp de Kanombé, car des rafales d'armes automatiques ont suivi cette explosion. A aucun moment, je n'ai imaginé qu'il pouvait s'agir d'un avion qui avait été touché en vol. Ma première réaction a été de mettre ma famille en sécurité.-----

--- Puis, je me suis rendu sur la place d'armes du camp pour aller aux nouvelles. Sans aucune certitude de la part d'un de mes interlocuteurs rwandais, il m'a fait part que ce soir là, l'avion du président devait se poser, mais rien ne laissait encore croire qu'il s'agissait bien de son avion qui avait été touché.-----

--- J'ai informé par téléphone le lieutenant-colonel MAURIN, commandant par intérim de la mission de coopération militaire en l'absence du colonel CUSSAC, de ce que je venais d'apprendre-----

---J' ai poursuivi ma recherche de renseignements sur ce qui venait de se produire en voulant me rendre vers la résidence présidentielle et j'ai été refoulé une première fois par la garde présidentielle. Etant revenu au camp, j'ai rencontré le commandant **Aloys NTABAKUZE** qui m'a annoncé que le président était mort.-----

---J' ai immédiatement rendu compte au colonel MAURIN de cette information que je venais de recueillir.-----

--- Puis, j'ai demandé au commandant **NTABAKUZE** de pouvoir me rendre à la résidence présidentielle pour aller récupérer les corps de l'équipage français du Falcon 50., ce qui m'a été accordé.-----

--- Sur place, j'ai immédiatement constaté l'ampleur de la catastrophe, des débris de l'avion étaient éparpillés tant dans la résidence présidentielle qu'à l'extérieur. J'ai vu des corps totalement disloqués et ai ainsi pu voir les corps de trois membres de l'équipage français, qui ont été mis dans des cercueils et qui seront par la suite conduits à la morgue du camp de Kanombé -----

--- Question: Avez vous récupéré des éléments du "Falcon 50" ? Si oui, que sont-ils devenus, à qui les avez vous remis ?-----

--- Réponse: De ma propre initiative, le lendemain, j'ai eu envie de récupérer la boîte noire de cet appareil. Je n'ai rien trouvé qui aurait pu ressembler à celle-ci. En outre, il aurait fallu de l'outillage important pour accéder à l'intérieur des débris de cet avion. -----

--- Question: Connaissiez vous les membres de l'équipage du "Falcon 50" présidentiel ? -----

--- Réponse: Je connaissais bien sur les trois membres de l'équipage avec qui j'ai eu l'occasion de bavarder, mais nous n'étions pas ce que l'on peut dire des relations intimes.-----



*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

--- Question: Avez vous eu connaissance des craintes du pilote **Jean-Pierre MINABERRY** sur la présence des missiles SA 7 entre les mains du "F.P.R." et de l'interdiction de survol de l'immeuble du Conseil National pour le Développement (C.N.D.), que pensiez vous de cette interdiction? -----

--- Réponse: Non, je n'avais pas connaissance des craintes des pilotes du Falcon 50 concernant la présence de missiles au "C.N.D.". Mais en tant qu'instructeur parachutiste, nous étions concerné par cette interdiction, car je sais que suite à un vol du nord atlas de l'armée rwandaise, pour un largage, le "F.P.R." avait protesté du survol de leur casernement. -----

--- Ces faits ont du se passer en janvier ou février 1994. Par l'intermédiaire de la Minuar, le "F.P.R." a interdit l'approche de l'aéroport par le survol du "C.N.D.". des avions commerciaux étant concernés par cette interdiction, et notamment Air France", il avait été trouvé un accord pour eux. Mais les avions de la République rwandaise eux étaient carrément interdits d'approche par cet axe.-----

--- Question: Aviez vous abordé avec le colonel **Bernard CUSSAC** la possession de missiles SA 7, 14 ou 16 par les troupes du "F.P.R." ? -----

--- Réponse: Non, je n'ai pas un souvenir précis de conversations concernant les missiles SA en possession du "F.P.R.", car nous le savions déjà, mais étant concerné par des vols que j'effectuais à bord du Nord-Atlas de l'armée rwandaise, je pense que nous avons dû en parler entre nous.---

--- Question: Aviez vous eu connaissance par les services de renseignements de l'armée rwandaise, de la présence de missiles sol-air à l'intérieur du bâtiment du "C.N.D." ? -----

--- Réponse: Non, je n'ai jamais eu connaissance de ce type d'informations fournis par les services de renseignements, nous avons intégré la menace et nous appliquons la consigne d'interdiction de survol du "C.N.D.".-----

--- Question: A votre connaissance, le colonel **Bernard CUSSAC** avait-il averti le pilote **Jean-Pierre MINABERRY** de la présence des missiles SA 7 à KIGALI ?-----

--- Réponse: Je l'ignore totalement, mais de par sa fonction d'attaché de défense, cela aurait pu être possible.-----

--- Question: A votre connaissance, les "**Forces Armées Rwandaises**" possédaient-elles en dotation des missiles anti-aériens et certains de ses membres avaient-ils été formés à leur utilisation ?-----

--- Réponse: A ma connaissance non., le "F.P.R." ne possédant pas d'avion, ce type d'armement était inutile, et je ne crois pas que des militaires des "F.A.R." aient été formés à leur utilisation, par la France sur place ou en France.-----

--- Question: De par votre présence sur le terrain au moment des faits, avez vous eu le sentiment que cet attentat ait pu être l'œuvre d'éléments extrémistes des "F.A.R." qui auraient voulu prendre le pouvoir en éliminant leur président ainsi que leur chef d'état-major, ou alors être l'œuvre de l'entourage immédiat du président **HABYARIMANA** ?-----

--- Réponse: J'ai constaté que la désorganisation la plus complète régnait au sein des "F.A.R." après l'attentat. visiblement personne n'était préparé à cet attentat.-----

--- Question: Pouvez-vous fournir d'autres indications pouvant se rapporter aux faits visés par cette enquête et qui seraient utiles à la manifestation de la vérité ?-----

--- Réponse: Oui, le lendemain de l'attentat, alors que j'allais aux nouvelles dans le bureau du commandant **NTABAKUZE**, il avait sur son bureau un message manuscrit, capté par le service d'écoute des "F.A.R." émanant du commandement "F.P.R." et annonçant le succès de "l'escadron renforcé". Ce terme m'avait frappé. -----

Après lecture faite par lui même, le lieutenant-colonel **Grégoire de SAINT QUENTIN** persiste et signe le présent avec nous à onze heures trente. -----  
le lieutenant-colonel **G. de SAINT QUENTIN** le commandant de Police



*de Saint Quentin*

*[Signature]*

D357

--- De même suite,-----  
--- Disons annexer au présent un plan établi par le lieutenant-colonel  
**Grégoire de SAINT QUENTIN** , représentant une vue d'ensemble de la  
ville de KIGALI avec les principales installations militaires, des "F.A.R", du  
"F.P.R." de la Minuar ainsi que l'aéroport de Kanombe -----

le commandant de police



